

**Session des 12 et 13 février 2018**

**Intervention de Grégory Blanc - Accès et maintien au logement**

Monsieur le Président, chers collègues,

Si le redémarrage économique est là et produit ses effets quant à la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA, le problème de la pauvreté est quant à lui loin d'être résolu. Au contraire, nous assistons à l'accroissement de la paupérisation de certaines populations d'un côté, et à la concentration des précarités de l'autre. Pour certains territoires fragilisés, urbains ou ruraux, c'est dramatique.

Monsieur le Président, chers collègues,

on se gargarise ici quelquefois de la place du Département comme gardien de l'équilibre territorial. **L'équilibre territorial à assurer, il n'est pas entre urbain et rural mais entre territoires riches et territoires pauvres.** Que faire face à cela ?

Avec cette délibération, nous avons la possibilité de mieux accompagner ces populations précaires concentrées dans ces territoires fragilisés.

D'abord, **il faut reterritorialiser le FSL**, dans chaque intercommunalité. Le logement est contractualisé avec les EPCI. Rapprochons nos outils des acteurs de terrain, décentralisons la gestion du FSL, sous la responsabilité de conseillers départementaux territoriaux.

Ensuite, **l'accueil de familles étrangères**, aujourd'hui, se concentre dans les quartiers prioritaires, là où très souvent se logent davantage les immigrés en situation régulière. Dans nos appels à projet, nous pouvons intégrer des clauses pour faciliter l'accueil dans les communes riches. Prenez-vous en l'engagement ?

**L'ASLL.** L'accompagnement dans le logement est un levier capital de la redynamisation des personnes. Agir sur l'ASLL est indispensable et complémentaire du PDI. De ce point de vue, si je regarde la réalité et les besoins, sur ma seule commune de Trélazé, il faudrait doubler le volume des actions. Nous n'échapperons pas à la nécessité d'augmenter les crédits et nous proposons que les conseillers départementaux référents dans les territoires pour l'insertion aient la possibilité de moduler l'utilisation de l'enveloppe acquise avec la diminution du RSA.

Il faut + d'ASLL.

**Enfin, la politique à l'encontre des quartiers.** La cohésion sociale est la première des compétences de notre collectivité. Sur ce point, vous le savez, nous avons un désaccord. Nous pensons qu'on ne peut pas vouloir être garant de l'équilibre territorial et ne pas être au cœur du pilotage des politiques pour les quartiers en lien avec les communes. Nous avons là aussi à affirmer la présence du Département. Aujourd'hui, nous ne sommes pas à la hauteur. Et vous ne proposez pas d'y remédier. Comment comptez-vous faire ?